

l'installation centrale d'Ottawa—seront établis dans les quatre autres régions du Canada, soit dans les provinces Atlantiques, dans le Québec, en Ontario et dans la région du Pacifique.

Je devrais mentionner que même avant cette décision importante, le ministère, tant du côté des services de l'impôt que de celui des douanes et de l'accise, était le plus décentralisé de tout le gouvernement. Par exemple, plus de 80 p. 100 des employés de l'impôt travaillent à l'extérieur de la capitale.

Je comprends l'importance du plaidoyer du député ici ce soir voulant que ces centres soient situés dans les régions du pays à croissance lente. J'aimerais aussi mentionner que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M.

L'ajournement

MacEachen) a lui aussi présenté des instances très énergiques au ministre du Revenu national (M. Basford). Tout ce que celui-ci peut dire pour l'instant, en toute honnêteté, c'est qu'il prête l'oreille à toutes les instances. Il a aussi mentionné en avoir reçu des provinces maritimes.

Notre premier centre d'informatique régional devrait ouvrir ses portes vers la fin de 1975. A l'appui de ce que j'ai dit au sujet de ses répercussions sur la main-d'œuvre locale, je mentionnerais que le centre de Winnipeg aura besoin d'un personnel à temps plein de 125 personnes environ, et de plus de 1,000 occasionnels en 1975-1976. Les salaires en 1976 dépasseront les \$3,800,000. A bien des égards, il s'agit d'une politique très importante.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)